

# UNE STRATEGIE REGIONALE DE L'INNOVATION POUR L'AQUITAINE



# 1. Les diagnostics du Système régional de l'Innovation

## a. Démarche

Réalisé à la demande de la Commission Européenne, ce travail a été effectué sous l'égide d'un comité de pilotage constitué de la DRIRE, du SGAR, de la DRRT, d'OSEO et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour appuyer le comité dans ses réflexions, il a été fait appel à plusieurs experts techniques et universitaires sur :

- ✓ les composantes globales du Schéma Régional de l'Innovation,
- ✓ les acteurs de l'innovation et leurs relations,
- ✓ le financement de l'innovation.

Les objectifs suivants étaient poursuivis :

- ✓ repérer les manques, identifier les relais de croissance,
- ✓ actualiser les stratégies existantes,
- ✓ poser une réflexion sur le ciblage de l'action publique en termes d'outils et de bénéficiaires,

Les diagnostics du Système Régional de l'Innovation de la région Aquitaine ont été présentés successivement :

- ✓ au Conseil Economique et Social Régional le 27 mai 2009,
- ✓ devant un auditoire diversifié (entreprises, institutionnels, DG REGIO, DIACT, DGCIS) le 29 mai 2009,
- ✓ lors du comité de suivi des fonds européens à Pau le 9 juillet 2009 en présence du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional et du représentant de la DG REGIO,
- ✓ le 20 octobre 2009 lors de la rencontre annuelle Commission-autorités de gestion françaises à Bruxelles.

## b. Constats

Il est ressorti du diagnostic l'image d'un système régional de l'innovation intégrant les spécificités de l'Aquitaine, à savoir :

1. la transposition régionale d'une spécialisation de secteurs d'activité typiquement française reposant sur :
  - ✓ une forte représentation agro-alimentaire,
  - ✓ des segments industriels traditionnels (métallurgie, chimie,...),
  - ✓ des entreprises de moindre technologie (65%)
2. des ressources importantes en matière de formation et un niveau élevé de dépenses de R&D privées.
3. une relative insuffisance d'indicateurs de production scientifique et technologique.

Ce diagnostic a fait apparaître plusieurs atouts et des évolutions positives :

- ✓ Un renforcement des compétences des pôles universitaires avec une recherche de classe nationale et mondiale dans certains secteurs (matériaux, laser, ...),
- ✓ Une recherche publique importante ainsi qu'une forte recherche privée concentrée sur les grandes entreprises. L'Aquitaine est la 7<sup>ème</sup> région française en effectifs de R&D publique et privée,
- ✓ Une politique volontariste de soutien du Conseil Régional aux acteurs de l'innovation en faveur de leurs investissements et de leurs dépenses de Recherche & Développement et de l'Innovation. Cet effort est remarqué : l'Aquitaine occupe le premier rang des régions françaises pour la part du budget consacrée à la Recherche & Développement et l'Innovation
- ✓ Une offre de capital investissement diversifiée avec 14 fonds pesant 440 M€.

*La conclusion du diagnostic fait ressortir que la problématique de l'Aquitaine n'est pas liée au volume des ressources investies, mais à la structuration de ses acteurs et au profil sectoriel de la région.*

### **c. Conclusions**

En conséquence, les objectifs suivants peuvent être assignés à la Stratégie Régionale de l'Innovation :

- ✓ l'effort de structuration des acteurs de l'innovation est à prolonger,
- ✓ le flux de projets à valoriser doit s'accroître,
- ✓ le niveau technologique des PME doit être relevé,
- ✓ le système d'innovation doit être plus incitatif,
- ✓ une réflexion est à engager pour créer un véritable système de valorisation/maturation afin de faire de la recherche publique un levier du développement économique,
- ✓ une gouvernance du système d'innovation est à formaliser,
- ✓ l'évaluation est à renforcer.

Les membres du comité de pilotage partagent ces conclusions et ont engagé la phase de définition de la Stratégie Régionale de l'Innovation, destinée à favoriser les démarches d'innovation auprès des PME et des acteurs économiques du territoire aquitains, dans le cadre du soutien par les fonds FEDER.

Quatre axes de progrès principaux ont été identifiés :

- **Axe 1 : Structurer et animer les acteurs de l'innovation (technologique et non technologique)**
- **Axe 2 : Relever le niveau technologique des entreprises: priorité aux PME**
- **Axe 3 : Compléter l'offre de financement de l'innovation pour les entreprises**
- **Axe 4 : L'innovation, toutes les innovations**

Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en place une gouvernance permettant d'assurer entre les acteurs publics et privés le partage des objectifs visant à améliorer les performances de l'innovation en Aquitaine, un axe spécifique lui étant consacré :

- **Axe 5 : Une gouvernance innovante**

## 2. Les axes de la Stratégie régionale de l'Innovation

### Axe 1 – Structuration et animation des acteurs de l'innovation (technologique et non technologique)

Le diagnostic a mis en évidence que les entreprises avaient une connaissance imparfaite des acteurs de l'innovation. Les modalités de la participation de l'ensemble des acteurs du système régional d'innovation seront définies au sein d'un processus de concertation dans le but d'amener chacun à participer plus efficacement au fonctionnement général du système régional d'innovation. Cette structuration pourrait s'articuler autour de l'Agence régionale de l'innovation Innovalis.

Par ailleurs, le niveau de qualification des acteurs publics devrait reposer sur un socle commun de connaissances et de formations.

L'amélioration de la mise en réseau et le maillage des acteurs passera par une animation au plus près des territoires en associant les collectivités sur une base volontaire. *La participation au réseau ressort de la libre association des acteurs.* Elle se fera également en conformité avec les politiques des collectivités, en fonction de leurs choix de soutenir l'innovation et de leurs objectifs dans ce domaine.

Il appartient aux services déconcentrés de l'Etat et à la Région de favoriser cette association en faisant partager des valeurs communes de l'innovation et en pilotant le réseau des acteurs. Ce pilotage reposera sur l'incitation, le conseil et le retour d'évaluation.

#### **Les outils suivants peuvent être mis en place :**

- ✓ une animation territoriale pour associer et réguler l'ensemble des acteurs publics et privés d'Aquitaine (collectivités, consulaires, organismes professionnels, grandes entreprises/PME,...)
- ✓ une amplification de la structuration des acteurs par exemple autour d'Innovalis

### Axe 2 - Relever le niveau technologique des entreprises : priorité aux PME

65 % des PME de la Région Aquitaine relèvent de secteurs considérés comme non technologiques, les 35% restants cumulant quant à eux 75% des dépenses de R&D.

Il est donc vital de trouver les meilleurs vecteurs de communication pour amener les dirigeants des entreprises actuellement considérées comme non innovantes à améliorer les performances de leurs PME. Cette progression passe par des actions de réorganisation du travail, de collaborations entre entreprises et par leur mise en relation avec des producteurs de connaissances.

Le recours aux compétences de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens dans les PME doit être promu et la formation continue doit être encouragée auprès des cadres dirigeants de PME avec la création de filières de formation du type Executive MBA.

A cette fin, les autorités publiques peuvent engager plusieurs types d'actions :

- favoriser l'offre locale d'ingénieurs par l'accueil ou l'extension d'écoles supérieures,
- créer une véritable culture de l'entrepreneuriat dans les formations d'enseignement supérieur en Aquitaine pour favoriser une dynamique d'innovation s'exprimant notamment dans le cadre des rencontres entreprises-chercheurs.

Les pôles de compétitivité doivent contribuer au développement des PME et tout soutien de projets de pôles par les collectivités publiques pourrait s'accompagner de contreparties sur l'élévation du niveau des PME.

**Les outils suivants peuvent être mis en place :**

- ✓ Orienter les PME vers de plus hautes technologies (actions collectives)
- ✓ Accroître les actions de formation vers l'innovation et le lien formation-laboratoires-entreprises – Formation continue – Formation des dirigeants,
- ✓ Favoriser les collaborations entreprises-laboratoires et grandes entreprises-PME,
- ✓ Renforcer les actions des pôles de compétitivité,
- ✓ Soutenir la propriété intellectuelle : brevets, protection,
- ✓ Affirmer l'attractivité de l'Aquitaine pour les organismes de recherche, écoles et chercheurs, PME leaders,
- ✓ Financer l'accueil et l'extension d'écoles d'ingénieurs.

**Axe 3 - Compléter l'offre de financement de l'innovation pour les entreprises**

Ce qui manque le plus dans le financement de l'innovation, ce ne sont pas tant les moyens, particulièrement importants en Aquitaine, que la garantie pour une entreprise que l'ensemble de son processus d'innovation pourra trouver sur place des financements, dimensionnés au besoin financier du projet.

*Il s'agit de créer une ingénierie du financement de la totalité du processus d'innovation, incluant la maturation des projets et leurs premiers développements sur le marché.*

L'implication de l'ensemble des financeurs privés sera recherchée, notamment les business angels.

Les fonds publics devront jouer un effet d'entraînement sur les fonds privés, au travers de montages innovants en ingénierie financière comme un fonds de co-investissement, et un recours accru aux programmes européens (type PCRD), gage supplémentaire de la qualité des projets présentés au soutien public.

**Les actions suivantes pourront être mises en place :**

- ✓ Ingénierie financière et Capital investissement : créer un fonds de co-investissement,
- ✓ créer une ingénierie du financement du continuum du processus d'innovation,
- ✓ accompagner les PME vers les programmes et les fonds européens.

**Axe 4 - L'innovation, toutes les innovations**

L'innovation ne peut se limiter à la seule technologie. Il existe de nombreuses facettes à l'innovation, toutes pourvoyeuses d'améliorations et créatrices de richesses. Il en est ainsi des innovations dans le champ de l'activité des entreprises : marketing, commerciales, d'organisation ou de services. D'autres innovations sortant à la fois du champ technologique et du champ des activités concurrentielles peuvent aussi être financées, comme l'innovation sociale et territoriale.

Ces différentes innovations doivent être valorisées et communiquées à un public le plus large possible. Une des difficultés apparue au cours du diagnostic a trait au financement d'innovations non purement techniques qui trouvent difficilement leur place dans les critères d'éligibilité posés par les différents outils publics de financement nationaux et communautaires existants.

Il appartient aux acteurs du système régional d'innovation d'engager une réflexion pour définir les innovations à prendre en compte, les critères d'éligibilité et d'adapter les modes de financement disponibles.

### **Les actions suivantes pourront être mises en place :**

- ✓ Engager un dialogue avec des acteurs qui ne viennent pas naturellement vers l'innovation et l'entreprise,
- ✓ Favoriser l'innovation non technologique : innovation de service, innovation organisationnelle, innovation sociale,...
- ✓ Faire connaître cette nouvelle volonté des acteurs traditionnels de l'Innovation notamment par des actions de communication,
- ✓ Rechercher les modes de financement incitatifs, efficaces et significatifs de l'innovation non technologique : adaptation des règles de prise en compte des projets.

### **Axe 5 – Une gouvernance innovante**

La gouvernance sera structurée pour garantir le bon fonctionnement du processus de concertation, élaborer la synthèse des travaux, formuler des propositions, assurer le suivi des objectifs de la SRI, et proposer le cas échéant des mesures correctives. En particulier :

1. Elle associera les organes collaboratifs chargés de mettre en œuvre les divers programmes de coopération régionale : Programme opérationnel, CPER et plus largement l'ensemble des actions d'animation territoriale.
2. Elle s'appuiera sur les instances existantes, en particulier les comités mis en place pour la gestion du FEDER : comités techniques, comité régional de programmation, comité de suivi.

### **Son fonctionnement pourra s'organiser comme suit :**

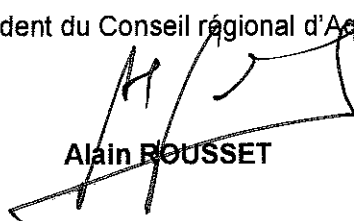
- ✓ Un rendez vous annuel placé sous la co-présidence du Préfet de région et du Président du Conseil régional permettra de prendre acte du bilan et de l'évaluation des actions menées en région par l'ensemble des partenaires en faveur de l'innovation ainsi que des propositions du comité de pilotage pour l'utilisation des fonds FEDER. Les nouveaux objectifs et plans d'actions en matière de soutien par le FEDER à l'innovation seront présentés à l'issue de cette rencontre.
- ✓ Un comité de pilotage SRI associant les services de la Région, de l'Etat, d'Oseo et de l'Agence Régionale d'Innovation (Innovalis) sera chargé du secrétariat et de l'animation de la SRI,
- ✓ Des groupes de travail seront animés par un des membres du comité de pilotage associant des acteurs privés (PME, pôles de compétitivité), des techniciens et des responsables politiques,
- ✓ Un atelier sera consacré à l'Innovation lors de la Journée annuelle de l'Economie Aquitaine en partenariat avec les entreprises afin de recueillir leurs propositions sur l'évolution de la SRI.

Conformément aux orientations stratégiques communautaires, les nouveaux programmes opérationnels européens 2007-2013 ont mis l'accent sur l'innovation, l'économie de la connaissance et l'anticipation des mutations économiques.

Ils ont prévu dans cette perspective l'élaboration de la « stratégie régionale d'innovation » définie entre les services de l'Etat et les régions, qui a pour objectif d'améliorer les performances des entreprises, en particulier des PME, en matière d'innovation.

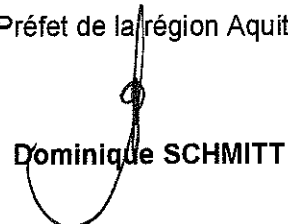
En Aquitaine, le partenariat Etat-Région place cette stratégie au service des entreprises pour qu'elles s'engagent dans le défi de l'innovation porteuse des emplois de demain et du dynamisme économique régional. Les entreprises aquitaines pourront ainsi bénéficier du soutien des fonds européens aux côtés de ceux de l'Etat et des collectivités. Il appartient maintenant à chacun de faire sien ce défi de l'innovation.

Le Président du Conseil régional d'Aquitaine



**Alain BOUSSET**

Le Préfet de la région Aquitaine



**Dominique SCHMITT**

Fait en quatre exemplaires,  
à Bordeaux, le 29 JUIN 2010

Contact :

Etat : Jean-Yves Larraufie [jean-yves.larraufie@direction.gouv.fr](mailto:jean-yves.larraufie@direction.gouv.fr)

Région : Didier Dareys [didier.dareys@aquitaine.fr](mailto:didier.dareys@aquitaine.fr)

Cette démarche a été soutenue par le FEDER, l'Etat et le Conseil régional

